

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----

**Convocation.-**

**Le 05 avril 2018.-**

Convocation adressée, individuellement aux membres du conseil municipal de Sainte-Anne, à l'effet de tenir une réunion ordinaire le mercredi 11 avril 2018 à seize heures en mairie, salle des délibérations.

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 mars 2018 ;
2. Examen et vote du compte de gestion de 2017;
3. Examen et vote du compte administratif de 2017;
4. Affectation du résultat de 2017;
5. Vote des taux d'imposition de 2018;
6. examen et vote du budget primitif de 2018;
7. Subvention à une association intervenant dans le cadre des animations du Temps d'Activités Périscolaires (TAP) ;
8. Aménagement du centre bourg.- Approbation du plan de financement ;
9. Rénovation et sécurisation des bâtiments scolaires.- Approbation du plan de financement ;
10. Armement des policiers municipaux en armes de catégorie B, C et D ;
11. Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal.

-----

### **REUNION DU MERCREDI 11 AVRIL 2018**

-----

L'an deux mille dix-huit et le onze du mois d'avril, à seize heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de SAINTE-ANNE, s'est assemblé à la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence Monsieur Christian BAPTISTE, maire.

Il a été procédé conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination de Monsieur Marcel KANDASSAMY en tant que secrétaire de séance.

Le secrétaire, en application du règlement intérieur voté le 25 juin 2014 a procédé à l'appel des conseillers.

**Etaient présents :** M. Christian BAPTISTE, M. Lucien GALVANI, Mme Olivia RAMOUTAR-BADAL, M. Max LAURENT, M. Dunière AGLAS, Mme Sylvia LAPTES, M. Marcel KANDASSAMY, Mme Eddie MIXTUR, Mme Valérie HUGUES, M. Patrice PEDRE, Mme Marie-Anièce MANNE, Mme Nicole BAZZOLI, M. Francs BAPTISTE, Mme Michelle MAXO, Mme Evelyne VACHER, M. Lucien PHILIBERT, M. Philippe TROUPE, M. Eric LATCHOUMANIN, M. Hugues CHATEAUBON, M. Germain GRANDISSON, M. Georges NARDIN, M. Christophe CATHERINE, M. Fabrice DURO, M. Tony ABRAHAM, M. Jacques-Edouard CHIPOTEL.

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

Etaient absents : M. Aurélien ABAILLE (représenté par M. Marcel KANDASSAMMY), Mme Lydia COURIOL (représentée par Mme Sylvia LAPTES), Mme Mariette MANDRET (excusée), Mme Marthe BOUCAUD, Mme Alix HUYGUES-BEAUFOND, M. Marcellin LACHOUA, M. Jean FAHRASMANE, Mme Anne-Marie BONDOT, Mme Sylvie VANOUKIA, Mme Diana PERRAN.

### 1<sup>ère</sup> délibération Examen et vote du compte de gestion de 2017.

---

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL ;**

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ✓ Vu l'instruction comptable M14 ;
- ✓ Vu l'avis de la commission financière du 6 avril 2018 ;
- ✓ Vu l'exposé du maire ;
- ✓ Vu l'exposé du Percepteur Madame Marie-Michelle BIVOUAC ;

Après débat ;

A l'unanimité ;

#### **DÉCIDE :**

Article 1 : D'approuver les réalisations du compte de gestion 2017 du comptable conformément au tableau suivant :

	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
<b>Recettes nettes</b>	5 329 978,48 €	34 969 807,81 €	40 299 786,29 €
<b>Dépenses nettes</b>	3 243 212,23 €	34 202 742,46 €	37 445 954,69 €
<b>Résultat 2017</b>	2 086 766,25 €	767 065,35 €	2 853 831,60 €

Article 2 : D'approuver les résultats de clôture 2017 du compte de gestion conformément au tableau suivant :

	Résultat de clôture 2016	Part affectée à l'investissement en 2017	Résultat exercice 2017	Résultat de clôture 2017
<b>Investissement</b>	- 8 458 245,10 €		2 086 766,25 €	-6 371 478,85 €
<b>Fonctionnement</b>	2 566 218,90 €	2 566 218,90 €	767 065,35 €	767 065,35 €
<b>TOTAL</b>	- 5 892 026,20 €	2 566 218,90 €	2 853 831,60 €	- 5 604 413,50 €

Article 3 : De charger le Maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre.

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### 2<sup>ème</sup> délibération Examen et vote du compte administratif de 2017

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL ;**

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ✓ Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- ✓ Vu l'avis de la commission financière du 6 avril 2018 ;
- ✓ Vu l'exposé du maire ;
- ✓ Considérant que conformément à l'art. L2121-14 du CGCT, le Maire s'est retiré ;  
Sous la présidence du deuxième adjoint au maire, Monsieur Lucien GALVANI ;

Après débat ;

*A la majorité, Messieurs Tony ABRAHAM et Jacques-Edouard CHIPOTEL s'étant abstenus ;*

#### **DÉCIDE :**

Article 1 : De voter le compte administratif 2017 de la ville conformément au tableau suivant :

		<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>RÉALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	34 202 742,46 €	34 969 807,81 €
	<b>Section d'investissement</b>	3 243 212,23 €	5 329 978,48 €
		+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	<b>Report en section de fonctionnement (002)</b>		
	<b>Report en section d'investissement (001)</b>	8 458 245,10 €	
		=	=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		45 904 199,79 €	40 299 786,29 €
<b>RESTES A RÉALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	<b>Section de fonctionnement</b>		
	<b>Section d'investissement</b>	259 056,58 €	2 254 390,50 €
	<b>Total des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	259 056,58 €	2 254 390,50 €
<b>RÉSULTAT CUMULE</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	34 202 742,46 €	34 969 807,81 €
	<b>Section d'investissement</b>	11 960 513,91 €	7 584 368,98 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	46 163 256,37 €	42 554 176,79 €

Article 2 : De charger le maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre.

## ***DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

### ***3<sup>ème</sup> délibération Affectation du résultat de 2017.***

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL ;**

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ✓ Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- ✓ Vu le compte administratif 2017 ;
- ✓ Vu l'avis de la commission financière du 6 avril 2018;
- ✓ Vu l'exposé du maire ;

Après débat,

A l'unanimité ;

#### **DÉCIDE :**

**Article 1 :** D'affecter le résultat cumulé 2017 de la section de fonctionnement :

- Au compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés soit 767 065,35 €.

**Article 2 :** De constater cette affectation au budget primitif 2018.

**Article 3 :** De charger le maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre.

### ***4<sup>ème</sup> délibération Vote des taux d'imposition de 2018.***

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL ;**

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ✓ Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- ✓ Vu l'état 1259 COM de l'année 2018 ;
- ✓ Vu l'avis de la commission financière du 6 avril 2018 ;
- ✓ Vu l'exposé du maire ;

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----

Après débat ;

A l'unanimité ;

### **DÉCIDE :**

Article 1 : D'adopter les trois taux des taxes locales comme suit :

	<b>Taux 2018 voté par le conseil municipal</b>
<b>Taxe Habitation</b>	<b>27,14 %</b>
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	<b>23,50%</b>
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	<b>69,42 %</b>

Article 2 : De charger le maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre.

### **5<sup>ème</sup> délibération Examen et vote du budget primitif de 2018.**

-----

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL ;**

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ✓ Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- ✓ Vu l'avis de la commission financière du 6 avril 2018;
- ✓ Vu l'exposé du maire ;

Après débat ;

A la majorité, Monsieur Jacques-Edouard CHIPOTEL n'ayant pas pris part au vote ;

### **DÉCIDE :**

Article 1 : De voter le budget primitif 2018 synthétisé comme suit :

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----

	<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>
	<b>Fonctionnement</b>		<b>Fonctionnement</b>
<b>B.P.</b>	34 853 717,69		34 853 717,69
<b>RàR</b>			
<b>Total Fonctionnement</b>	34 853 717,69		34 853 717,69
	<b>Investissement</b>		<b>Investissement</b>
<b>B.P.</b>	3 212 269,08		2 704 842,07
<b>RàR</b>	259 056,58		2 254 390,50
<b>Résultat Investissement 001</b>	6 371 478,85		
<b>Total Investissement</b>	9 842 804,51		4 959 232,57
<b>Total Budget</b>	44 696 522,20		39 812 950,26

Article 2 : De charger le maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre.

-----

**6<sup>ème</sup> délibération Subvention à une association intervenant dans le cadre des animations du Temps d'Activités Périscolaires (TAP).**

-----

Le maire explique au conseil municipal que l'association « Yon a lot » propose des activités de découverte de la faune du littoral et de protection de l'environnement. Elle a prévu d'animer 03 séances hebdomadaires d'une durée d'une heure pour un groupe de 14 enfants en école maternelle et 18 en école élémentaire.

Afin de mettre en œuvre son projet de sensibilisation et d'éducation à l'écocitoyenneté dans le cadre du Temps d'Activités Périscolaires, l'association sollicite une subvention de 6 000 €.

Une convention d'objectifs sera établie pour matérialiser le partenariat et fixer les modalités de financement.

**Le conseil municipal ;**

Après discussion ;

À l'unanimité ;

AUTORISE le versement de la somme de 6 000 € à l'association « Yon a lot » pour la mise en œuvre de son projet de sensibilisation et d'éducation à l'écocitoyenneté dans le cadre du Temps d'Activités Périscolaires.

DONNE tous pouvoirs au maire pour l'exécution de cette délibération.

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**7<sup>ème</sup> délibération Aménagement du centre bourg.- Approbation du plan de financement.**  
-----

**Le conseil municipal,**

Oui l'exposé du maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

À l'unanimité ;

### **DÉCIDE :**

**Article 1 :** D'approuver le plan de financement relatif à l'opération « Aménagement du centre bourg».

**Article 2 :** D'autoriser le Maire à solliciter les subventions auprès de l'État au titre du Fonds National d'Aménagement et Développement du Territoire (FNADT) et au titre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) conformément au plan de financement ci-dessous :

Dépenses en € HT	
Postes de dépenses	Montant
Aménagement de la rue César Galas	140 000 €
Aménagement de la rue Georges Landry	51 000 €
Aménagement de l'espace marchand du centre bourg	80 000 €
<b>Total</b>	<b>271 000 €</b>

Recettes en € HT	
Cofinanceurs	Montant
Commune (30%)	81 300 €
État (DETR 64%)	173 440 €
État (FNADT 6%)	16 260 €
<b>Total</b>	<b>271 000 €</b>

**Article 3 :** D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à la réalisation de cette demande.

**Article 4 :** De charger le Maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre.

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**8<sup>ème</sup> délibération Rénovation et sécurisation des bâtiments scolaires.-**  
**Approbation du plan de financement.**  
-----

**Le conseil municipal,**

Oui l'exposé du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

À l'unanimité ;

### **DÉCIDE :**

**Article 1 :** D'approuver le plan de financement relatif à l'opération « Rénovation et sécurisation des bâtiments scolaires ».

**Article 2 :** D'autoriser le Maire à solliciter les subventions auprès de l'État au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) et au titre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) conformément au plan de financement ci-dessous :

Dépenses en € HT	
<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant</b>
Rénovation des sanitaires de l'école de Bel Etang	72 000 €
Réparation des systèmes de ventilation des bâtiments scolaires	100 000 €
<b>Total</b>	<b>172 000 €</b>

Recettes en € HT	
<b>Cofinanceurs</b>	<b>Montant</b>
Commune (20%)	34 400 €
État (DETR 20 %)	34 400 €
État (FSIL 60%)	103 200 €
<b>Total</b>	<b>172 000 €</b>

**Article 3 :** D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à la réalisation de cette demande.

**Article 4 :** De charger le Maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre.

## ***DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

-----  
***9<sup>ème</sup> délibération Armement des policiers municipaux en armes de catégorie B, D et C.***  
-----

### **Le conseil municipal ;**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R. 511-1 à R. 511-34 et R. 511-23 du Code de la Sécurité Intérieure ;

Vu l'article 122-5 du Code Pénal ;

Vu la convention de coordination en date du 02 janvier 2014 en cours de révision ;

Considérant que Sainte-Anne avec plus de 25 000 habitants n'est pas épargnée par la montée de la délinquance d'autant plus qu'en période touristique mais aussi en période estivale la population s'accroît ;

Considérant que pour répondre à ce sentiment d'insécurité et permettre ainsi aux commerçants et restaurateurs de travailler plus longtemps, il est préconisé de prolonger la présence des policiers jusqu'à une heure avancée de la nuit ;

Considérant que les policiers municipaux sont exposés de plus en plus à des situations de violence pour lesquelles ils ne disposent d'aucun moyen de dissuasion ou de protection ;

*À la majorité, Madame Eddie MIXTUR ayant voté contre et Messieurs Tony ABRAHAM et Jacques-Edouard CHIPOTEL se sont abstenus ;*

### **DÉCIDE :**

1°) D'autoriser le maire à doter les policiers municipaux des armes suivantes :

#### **Catégorie B**

- Révolvers chambrés pour le calibre 38 spécial ;
- Armes de poings chambrées pour le calibre 7,65 mm ou pour le calibre 9X19 ;
- Armes à feu d'épaule et arme de poing tirant une ou deux balles ou projectiles non métalliques, classées dans cette catégorie par arrêté du ministre de la défense et dont le calibre est au moins égal à 44 mm ;
- Pistolets à impulsions électriques ;
- Générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes ;

#### **Catégorie D**

- Matraque de type « bâton de défense » ou « tonfa », matraques ou tonfas télescopiques ;
- Générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes ;
- Projecteurs hypodermiques ;

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----

### **Catégorie C**

- Armes à feu tirant une ou deux balles ou projectiles non métalliques, classées dans cette catégorie par arrêté du ministre de la déceance et dont le calibre est au moins égal à 44mm.

2°) DIT que les dépenses afférentes à l'armement des policiers municipaux seront prises en charge au budget primitif de 2018.

3°) DONNE tous pouvoirs au maire pour signer les documents relatifs à cette affaire.

-----  
**10<sup>ème</sup> délibération Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal.**  
-----

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83 – 634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84 – 53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84 – 53 susvisée ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité ;

**Le conseil municipal ;**

Après en avoir délibéré ;

À l'unanimité ;

**DÉCIDE :**

De modifier ainsi qu'il suit le tableau des effectifs du personnel communal :

## TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES A TEMPS COMPLET

EMPLOIS	AUTORISES	POURVUS	NON POURVUS
<b>REPORT</b>	<b>528</b>	<b>361</b>	<b>167</b>
<b>FILIÈRE SPORTIVE</b>			
Éducateur des activités physiques et sportives principal de 1° classe	2	2	0
Éducateur des activités physiques et sportives principal de 2° classe	1	0	1
Éducateur des activités physiques et sportives	4	1	3
Opérateur qualifié des activités physiques et sportives	1	1	0
Opérateur des activités physiques et sportives	1	0	1
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
<b>FILIÈRE POLICE</b>			
Chef de service principal de 1° classe	2	1	1
Chef de service principal de 2° classe	1	0	1
Chef de service de police municipale	3	0	3
Brigadier-chef principal	11	11	0
Brigadier	10	8	2
Gardien-brigadier	9	3	6
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>23</b>	<b>13</b>
<b>FILIÈRE SOCIALE</b>			
<i>Sous Filière Sociale</i>			
Conseiller socio-éducatif	1	0	1
Éducateur Principal de Jeunes Enfants	1	1	0
Éducateur de Jeunes Enfants	1	0	1
Agent spécialisé principal de 1° classe des écoles maternelles	15	0	15
Agent spécialisé principal de 2° classe des écoles maternelles	21	15	6
Agent social principal de 2° classe	1	1	0
Agent social	3	3	0
<i>Sous Filière Médico-Sociale</i>			
Puéricultrice cadre supérieur de santé	1	0	1
Puéricultrice de classe supérieure	1	0	1
Puéricultrice de classe normale	1	0	1
Infirmier en soins généraux hors classe	1	0	1
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	1	1	0
Infirmier en soins généraux de classe normale	1	0	1
Auxiliaire de puériculture principale de 1° classe	3	2	1
Auxiliaire de puériculture principale de 2° classe	2	0	2
<b>Total</b>	<b>54</b>	<b>23</b>	<b>31</b>
<b>TOTAL</b>	<b>627</b>	<b>411</b>	<b>216</b>

## TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES A TEMPS COMPLET

EMPLOIS	AUTORISES	POURVUS	NON POURVUS
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Directeur Général des Services (Emploi fonctionnel)	1	0	1
Directeur Général Adjoint des Services (Emploi fonctionnel)	3	1	2
Attaché principal	2	2	0
Attaché	8	7	1
Rédacteur principal de 1° classe	6	3	3
Rédacteur principal de 2° classe	9	6	3
Rédacteur	14	8	6
Adjoint administratif principal de 1° classe	3	1	2
Adjoint administratif principal de 2° classe	43	30	13
Adjoint administratif territorial	102	60	42
<b>Total</b>	<b>187</b>	<b>115</b>	<b>72</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Directeur des Services Techniques (Emploi fonctionnel)	1	1	0
Ingénieur principal	2	0	2
Ingénieur	1	1	0
Technicien principal de 1° classe	2	2	0
Technicien principal de 2° classe	4	1	3
Technicien	3	1	2
Agent de maîtrise	19	16	3
Adjoint technique principal de 1° classe	18	0	18
Adjoint technique principal de 2° classe	49	25	24
Adjoint technique territorial	150	138	12
<b>Total</b>	<b>249</b>	<b>185</b>	<b>64</b>
<b>FILIERE CULTURELLE</b>			
Bibliothécaire	1	0	1
Assistant de conservation principal de 1° classe	1	0	1
Assistant de conservation principal de 2° classe	1	1	0
Assistant de conservation	1	1	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2° classe	7	2	5
Adjoint territorial du patrimoine	15	4	11
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>8</b>	<b>18</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>			
Animateur principal de 1° classe	1	0	1
Animateur principal de 2° classe	2	1	1
Animateur	4	2	2
Adjoint territorial d'animation principal de 2° classe	4	2	2
Adjoint territorial d'animation	55	47	8
<b>Total</b>	<b>66</b>	<b>52</b>	<b>14</b>
<b>TOTAL A REPORTER</b>	<b>528</b>	<b>360</b>	<b>168</b>

**TABLEAU DU PERSONNEL RECRUTE D'APRÈS L'ARTICLE 110 DE  
LA LOI DU 26 JANVIER 1984**

EMPLOIS	AUTORISES	POURVUS	NON POURVUS	<i>TEMPS COMPLET</i>
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>				
Collaborateur	2	2	0	
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	

**TABLEAUX DU PERSONNEL RECRUTE D'APRÈS L'ARTICLE 3 DE LA  
LOI DU 26 JANVIER 1984**

*Temps Complet*

EMPLOIS	AUTORISES	POURVUS	NON POURVUS	<i>TEMPS COMPLET</i>
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>				
Attaché	1	0	1	
Adjoint administratif	10	0	10	
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>				
Adjoint technique	10	0	10	
<b>FILIÈRE ANIMATION</b>				
Adjoint d'animation	10	1	9	
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>	<b>1</b>	<b>30</b>	

## TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES A TEMPS NON COMPLET

EMPLOIS	AUTORISES	POURVUS	NON POURVUS	QUOTITE HORAIRES
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>				
Adjoint administratif territorial	11	7	4	32/35°
Adjoint administratif territorial	3	3	0	30/35°
Adjoint administratif territorial	30	11	19	28/35°
Adjoint administratif territorial	8	1	7	25/35°
<b>Total</b>	<b>52</b>	<b>22</b>	<b>30</b>	
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>				
Adjoint technique principal de 2° classe	8	1	7	31H30/35°
Adjoint technique principal de 2° classe	13	3	10	28/35°
Adjoint technique territorial	19	17	2	32/35°
Adjoint technique territorial	45	9	36	31H30/35°
Adjoint technique territorial	7	3	4	29/35°
Adjoint technique territorial	80	39	41	28/35°
Adjoint technique territorial	25	16	9	25/35°
<b>Total</b>	<b>197</b>	<b>88</b>	<b>109</b>	
<b>FILIÈRE CULTURELLE</b>				
Adjoint du patrimoine principal de 2° classe	1	0	1	28/35°
Adjoint territorial du patrimoine	1	1	0	32/35°
Adjoint territorial du patrimoine	1	1	0	29/35°
Adjoint territorial du patrimoine	6	1	5	28/35°
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	
<b>FILIÈRE ANIMATION</b>				
Adjoint d'animation principal de 2° classe	1	0	1	28/35°
Adjoint territorial d'animation	20	11	9	32/35°
Adjoint territorial d'animation	28	15	13	28/35°
Adjoint territorial d'animation	13	13	0	25/35°
<b>Total</b>	<b>62</b>	<b>39</b>	<b>23</b>	
<b>FILIÈRE SOCIALE</b>				
<i>Sous Filière Sociale</i>				
Agent spécialisé principal de 2° classe des écoles maternelles	1	1	0	28/35°
Agent social principal de 2° classe	1	0	1	28/35°
Agent social	2	2	0	29/35°
Agent social	1	1	0	28/35°
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>325</b>	<b>156</b>	<b>169</b>	

## TABLEAUX DU PERSONNEL RECRUTE D'APRÈS L'ARTICLE 3 DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984

### Temps Non Complet

EMPLOIS	AUTORISES	POURVUS	NON POURVUS	QUOTITE HORAIRE
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>				
Adjoint administratif	5	3	2	32/35°
Adjoint administratif	1	0	1	30/35°
Adjoint administratif	10	4	6	28/35°
Adjoint administratif	1	0	1	25/35
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>				
Adjoint technique	1	1	0	32/35°
Adjoint technique	2	0	2	30/35°
Adjoint technique	15	7	8	28/35°
Adjoint technique	10	4	6	25/35°
Adjoint technique	5	0	5	20/35°
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>12</b>	<b>21</b>	
<b>FILIÈRE CULTURELLE</b>				
Adjoint du patrimoine	2	0	2	28/35°
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	
<b>FILIÈRE ANIMATION</b>				
Adjoint d'animation	10	0	10	32/35°
Adjoint d'animation	10	5	5	28/35°
Adjoint d'animation	5	1	4	25/35°
Adjoint d'animation	1	0	1	20/35°
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>6</b>	<b>20</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>78</b>	<b>25</b>	<b>53</b>	

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Donne tous pouvoirs au maire pour l'exécution de cette délibération.

LE MAIRE,  
**Christian BAPTISTE**



